   

« Amélioration de la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer, de la conservation de la biodiversité et de la gestion des bassins versants.»

PID 90545 / PIMS 4648

ÉVALUATION FINALE

TERMES DE REFERENCE

**INFORMATIONS DE BASE LIÉES AU CONTRAT**

**Lieu :** Port-au-Prince, avec déplacements dans les zones d’intervention du projet

**Date limite de candidature :** 31 Juillet 2020

**Catégorie :** Environnement

**Type de contrat :** Contrat individuel

**Niveau du poste :** Consultant national

**Langues requises :** Français et anglais

**Date prévisionnelle de démarrage :** 14 Septembre 2020

**Durée prévue de la mission :** 25 jours de travail sur la période allant du 14 Septembre au 16 Octobre 2020

* 1. **Titre du projet**

Amélioration de la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et de la gestion des bassins versants.

##### **B. Introduction**

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TDR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet *Amélioration de la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche « des crêtes aux récifs » de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants* (PIMS 4648).

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Titre du projet | Amélioration de la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche «des crêtes aux récifs» de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants | | | | |
| ID de Projet du FEM : | GEFSEC ID |  | | *À approbation (En millions US$)* | *À l’achèvement (En millions US$)* |
| ID de Projet du PNUD : | PID 90545 / PIMS 4648 | Financement du FEM : | | 9 135 068 | N/A |
| Pays : | Haiti | Financement de l’Agence d’Exécution : | | 400,000 | N/A |
| Région : | Latin America and Caribbean | Autres : | |  | N/A |
| Domaine focal : | Climate Change  Biodiversity | Gouvernement (Ministère de l’Environnement): | | 1 000 000 | N/A |
| FA Objectives, (OP/SP): | LDCF | Cofinancement total : | | 40 000 000 | N/A |
| Agence d’Exécution : | Ministère de l’Environnement | Coût total du projet : | | 51 135 068 | N/A |
| Autres partenaires participant au projet : | MARNDR  MICT  MPCE | Signature du DP (Date de début du projet) : | | | 29/10/2015 |
| Date de cloture (Opérationnelle) | Proposée  March 2021 | | Réelle : |

**2- INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET**

Le projet « Adaptation Basée sur les Écosystèmes » est un projet financé par le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et le Ministère de l’Environnement (MdE). Il a été conçu pour permettre aux bassins versants (BV) et les écosystèmes côtiers des complexes cibles d’être configurés dans l’espace et d’être gérés de manière à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au changement climatique. D’une durée de 5 ans et ayant un budget de $ 9,535,068.00 USD, il est en train d’être implémenté dans les trois complexes suivants :

* Le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-est du pays :
* Le complexe des Baradères - Cayemites dans les Nippes et Grand’Anse ;
* Le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitre localisé dans le Sud-Est du pays.

Les activités du projet s’articulent autour de deux composantes :

***Composante I*** : Renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l’aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, la valorisation et la conservation des ressources naturelles

***Composante II*** : Renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de la biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines

Considérant les rapports existants entre les bassins versants en amont et les zones côtières et marines en aval, le projet vise à conserver la biodiversité menacée dans ces écosystèmes et à réduire la vulnérabilité des populations pauvres des zones cibles aux effets du changement climatique en utilisant une approche holistique de conservation de la biodiversité de la montagne à la mer. En effet, le projet vise six groupes de résultats :

* + - * Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l’adaptation basée sur les écosystèmes ;
* Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
* Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
* Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
* Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées ;
* Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine.

L’atteinte de ces résultats dépend de l’efficacité obtenue dans l’exécution des activités programmées et implémentées dans chaque complexe cible. Depuis son lancement, le projet ABE a pu réaliser de nombreuses activités qui contribuent à renforcer la capacité des communautés et à restaurer les écosystèmes dégradés dans les complexes cibles. Des activités de conservation de sol, de plantation et restauration de mangroves, de sensibilisation et d’éducation environnementale, de renforcement de l’agroforesterie, de formation sur différentes thématiques ont été réalisées. De plus, les principaux partenaires du projet ont été appuyés et renforcés, facilitant ainsi la durabilité des actions. Étant à la fin de la durée d’exécution du projet et devant répondre aux exigences des bailleurs, une évaluation finale sera réalisée cette année. Un évaluateur international sera recruté pour mener cette évaluation. Par conséquent, l’expertise d’un consultant national est sollicitée pour appuyer l’évaluateur dans la réalisation de ses tâches.

**OBJECTIFS ET PORTÉE DE L’ÉVALUATION FINALE**

Le projet a été élaboré pour contribuer à réduire la vulnérabilité des populations pauvres aux effets du changement climatique tout en conservant la biodiversité menacée des zones marines et côtières.

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD. L’évaluation finale devra conclure avec des recommandations pour des activités de suivi.

Le processus d’évaluation finale devra suivre les directives figurant dans le document Directives pour la conduite des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM <http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf> ou sa version en français.

**OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS**

##### **C. Activités et tâches principales**

Comme mentionné ci-dessus, l’équipe d’évaluation sera composée de deux consultants indépendants : un consultant international qui jouera le rôle de chef d’équipe et un consultant national qui l’appuiera dans l’exécution de ses tâches. Il travaillera en étroite collaboration avec le consultant international recruté par le bureau pays et l’accompagnera durant sa mission en Haïti (15 jours). Les principales responsabilités du consultant national sont :

* Revoir et compléter la documentation ;
* Appuyer la planification de la mission de terrain ;
* Accompagner le consultant international au cours des visites auprès des partenaires et sur le terrain ;
* Contribuer à la préparation des rapports et réunions ;
* Contribuer à l’élaboration du contexte du rapport d’évaluation ;

**E. Dispositions institutionnelles**

Le bureau du PNUD en Haïti et la direction du projet ont la responsabilité de gérer l’évaluation finale. Le bureau du PNUD émettra un contrat avec le consultant et s’assurera qu’il dispose en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe du projet aura la responsabilité de prendre contact avec le consultant afin de lui fournir l’ensemble des documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

**F. Durée des activités**

|  |  |
| --- | --- |
| **ACTIVITÉ** | **DATE LIMITE** |
| Révision et achèvement de la documentation | 15 Septembre 2020 |
| Appui à la préparation de la mission de terrain | 16 Septembre 2020 |
| Accompagnement du consultant international | Du 16 Septembre au 7 Octobre 2020 |
| Contribution à la préparation des rapports et réunions | Du 16 Septembre au 7 Octobre 2020 |
| Contribution à la préparation du contexte du rapport d’évaluation | 16 Octobre 2020 |

**G. Lieu d’affectation**

Le consultant national sera basé à Port-au-Prince. Cependant, il devra accompagner le consultant international dans ses déplacements dans les lieux d’affectation du projet.

**COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE EXIGÉES**

**H. Qualifications des candidats retenus**

L’évaluation finale sera conduite par un consultant indépendant international qui sera appuyé dans l’exécution de ses tâches par un consultant national qui répond aux critères suivants :

* Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
* Compétences en suivi-évaluation ;
* Expérience professionnelle dans l’une des zones d’intervention du projet ;
* Expérience professionnelle d’au moins 5 ans dans des secteurs tels que biodiversité, changement climatique, gestion des ressources naturelles ;
* Compréhension avérée des questions liées au genre ;
* Excellente aptitude à la communication ;
* Compétences avérées en matière d’analyse
* Expérience dans l’évaluation / la révision de projet dans le système des Nations-Unies sera un atout ;
* Diplôme de licence (minimum) en gestion de l’environnement, gestion des ressources naturelles, sciences du développement, changements climatiques, développement rural, ou autres secteurs étroitement liés.

**Modalités de paiement :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Date limite** | **Pourcentage (%)** |
| Méthodologie de travail et calendrier d’activités | Une (1) semaine après le début de la mission de terrain | 20 |
| Rapport des ateliers de consultation et les focus group pour la collecte d’information | Deux (2) semaines après le début de la mission de terrain | 30 |
| Rapport de l’atelier de présentation du rapport d’évaluation | Une (1) semaine après l’atelier de présentation du rapport d’évaluation | 50 |

**J. Présentation recommandée des offres**

Les candidats sont invités à envoyer les candidatures au plus tard le 31 juillet 2020 à [soumissions.haiti@undp.org](mailto:soumissions.haiti@undp.org). La candidature doit comprendre un curriculum vitae à jour et complet en français, une lettre de motivation, une proposition technique incluant une brève description de la méthode de travail et une proposition financière (hors frais de mission). Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que leurs propositions financières. Les femmes qualifiées sont invitées à postuler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

**K. Critères de sélection de la meilleure proposition**

Le contrat sera attribué au consultant individuel qui obtiendra la meilleure évaluation combinée et qui acceptera les conditions générales du PNUD. Seules les propositions étant conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations où :

1. La proposition technique, la formation, et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70% au maximum ;
2. La proposition financière comptera pour 30% de l’évaluation totale.

**L. Annexes au mandat pour l’évaluation finale**

Annexe A : Cadre de résultat stratégique et incrément du FEM

| **Logique verticale** | **Indicateur** | **Valeur de départ** | **Valeur cible** | **Moyens de vérification** | **Risques** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif du projet :** Les bassins versants et zones côtières à Haïti sont configurés dans l’espace et gérés de manière à accroître la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables au changement climatique et aux menaces anthropiques | 1. Étendue de l’application de pratiques de gestion de bassins versants contribuant à la résilience climatique et à la réduction des impacts de l’amont vers l’aval. | Il ressort de données provenant de zones comparables qu’environ 50 % des ménages ruraux utilisent des pratiques agricoles de conservation [[1]](#footnote-1) sur une ou plusieurs de leurs parcelles, et que ces mesures sont appliquées sur environ 40 % des champs en cours d’utilisation[[2]](#footnote-2), mais sans avantages spécifiques par l’ABE. | Les pratiques de gestion de bassins versants contribuant à la résilience climatique et à la diminution des impacts amont-aval sont appliquées par 75 % des ménages cibles [[3]](#footnote-3) :   |  |  | | --- | --- | | Complexe | Ménages | | 1 (N-E) | 284 250 [[4]](#footnote-4) | | 2 (S-O) | 12 600 [[5]](#footnote-5) | | 3 (S-E) | 10 000 (sous réserve de confirmation) | | **Total** | **306 850** | | Enquêtes de ménages menées en collaboration avec des institutions et des projets partenaires dans chaque zone | Retards dans les opérations de projets partenaires par l’intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes  Événements climatiques débordant des capacités d’adaptation des stratégies de gestion de ressources  Changements dans les conditions économiques débordant des capacités d’adaptation des stratégies de GRN |
| 1. Zones d’écosystèmes côtiers et marins (récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines) dans les complexes cibles d’importance pour l’adaptation climatique basée sur les écosystèmes | Superficies actuelles (ha) des récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines dans les complexes cibles :   * Récifs coralliens : 4 801 ha * Mangroves : 7 659 ha * Herbes marines : 24 140 ha * Total écosystèmes prioritaires : 36 600 ha   Taux annuels moyens actuels de perte de superficie [[6]](#footnote-6) :   * Coraux : 1,3-1,5 % * Mangroves : 0,16 % * Lits d’herbes marines : stable | Pas de perte de superficie de récifs coralliens, de mangroves et de lits d’herbes marines. | Visites de terrain, levés par plongeurs, survols | Phénomènes liés au CC (par ex. blanchiment de coraux, apports de sédiments sous l’effet d’ouragans, montée du niveau de la mer débordant des possibilités des stratégies d’adaptation |
| 1. Populations accrues de poissons sur les récifs coralliens, y compris de poissons herbivores d’importance pour le maintien de la santé des récifs coralliens | Fourchettes de nombres de poissons par 100 m2 dans les trois complexes cibles :   * Mérous (>30 cm) : 0-0,25 * Mérous de Nassau : 0-0,25 * Grondeurs/morgates : 0-1 * Vivaneaux : 0 * Murènes : 0 * Poissons-papillons : 0-0,25 * Poissons-perroquets : (>20 cm) : 0-0,25 | Fourchettes de nombres de poissons par 100 m2 dans les trois complexes cibles :   * Mérous (>30 cm) : 1 * Mérous de Nassau : 0,25-0,5 * Grondeurs/morgates : 1-2 * Vivaneaux : 0,25 * Murènes : 0,25 * Poissons-papillons : 1 * Poissons-perroquets (>20 cm) : 0,5 | Levés de récifs par des plongeurs | Retards dans les opérations de projets partenaires par l’intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes  Conditions de gouvernance inadéquates dans les communautés de pêche  Pressions accrues sur les pêcheries provenant d’acteurs et d’initiatives extérieurs |
| 1. Augmentation de la résilience aux menaces climatiques dans des bassins versants et écosystèmes côtiers clés. | 1. Améliorations de la résilience climatique d’hommes et de femmes dans les communautés cibles, telles que mesurées par des évaluations participatives (par exemple IIED CRISTAL ou les méthodes de Tear Fund, à confirmer au début du projet) | La situation de départ sera déterminée par des évaluations participatives au début du projet | Toutes les communautés cibles (cf. la définition sous l’indicateur O.1) rapportent une résilience améliorée parmi les hommes et les femmes par rapport à la situation sans le projet | Évaluations participatives (par exemple IIED CRISTAL ou les méthodes de Tear Fund) | Retards dans les opérations de projets partenaires par l’intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes  CC, catastrophes naturelles et/ou facteurs économiques débordant des possibilités d’adaptation des stratégies de résilience |
| 1. Superficies d’écosystèmes d’importance critique pour l’ABE qui ont été activement restaurées | Superficies actuelles (ha) des récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines dans les complexes cibles : Voir l’indicateur O.2 | Superficies additionnelles établies grâce à des investissements en restauration active :   * Restauration de mangroves : 7 ha (le long de 7 km de littoral) * Stabilisation de ravins : 10,0 km * Reforestation : 2 000 ha | Registres d’activités de reforestation (financées directement par les ressources du FPMA) |  |
| 1. Degré d’incorporation de considérations d’ABE/CC et de l’approche intégrée de paysages aux instruments de planification couvrant des zones d’importance pour l’ABE et/ou particulièrement vulnérables au CC | Aucune des administrations municipales et départementales dans les complexes cibles n’a dressé des plans d’aménagement de leur territoire incorporant des considérations d’ABE/CC. | Toutes les administrations municipales et départementales dans les complexes cibles ont dressé des plans d’aménagement de leur territoire incorporant des considérations d’ABE/CC. | Examen des plans de zonage | Capacités et engagements des administrations municipales et départementales |
| 2. Établissement et gestion d’AP dans les zones marines et côtières recevant les eaux de bassins versants cibles | 1. Augmentation de la couverture d’écosystèmes côtiers et marins prioritaires (récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines) ayant été déclarés aires protégées (aires marines gérées) et annoncés dans le Journal officiel à cet effet | Superficie totale actuelle de récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines compris et déclarés former des AP, et publiée dans le Journal officiel :  Récifs coralliens : 1 503 ha  Mangroves : 5 559 ha  Lits d’herbes marines : 8 640 ha  Autres écosystèmes : 25 030 ha  Total : 40 732 ha | Superficie totale, en fin de projet, de récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines compris et déclarés former des AP, et publiée dans le Journal officiel :  35 402 ha  Superficie additionnelle comprise dans des AP, par écosystème :   * Récifs coralliens : 2 100 ha * Mangroves : 2 100 ha * Herbes marines : 15 500 ha * Total écosystèmes prioritaires : 19 700 ha * Total tous les écosystèmes côtiers/marins : 37 300 ha | Coordonnées contenues dans les déclarations de création d’AP | Soutien politique au concept d’aire marine gérée (AMG)  Soutien communautaire au concept d’AMG |
| 1. Superficie couverte par des moyens de gestion alternatifs ou des catégories de protection prévoyant une gestion et une utilisation actives et intégrées | 0 ha : seulement une AP (PN des Trois Baies dans le Complexe 1) a été établie, sans zonage interne) | Un total de 45 497 ha sur 99 883 ha d’AMG a fait l’objet de zonage en vue de leur gestion active | Gestion et plans de zonage d’AP | Soutien politique aux propositions de zonage  Soutien communautaire aux propositions de zonage |
| 1. Maintien des niveaux de revenus de familles de pêcheurs (hommes et femmes) grâce à des possibilités de subsistance alternatives et/ou à des améliorations dans la qualité et la valeur du poisson pris et vendu | La situation de départ sera déterminée au cours du projet au moyen d’estimations temporelles rétrospectives | Aucune famille de pêcheurs dans les zones cibles n’a vu ses revenus décliner par suite d’actions du projet | Exécution d’estimations rétrospectives en groupes de réflexion et/ou lors d’enquêtes de ménages | Retards dans les opérations de projets partenaires par l’intermédiaire desquels des moyens de subsistance alternes seront proposés  La productivité des pêches est affectée par des acteurs ou initiatives extérieurs |
| 1. Réduction des niveaux totaux des menaces pesant sur les AP côtières et marines proposées, mesurée à l’aide de l’outil de suivi de l’efficacité de gestion (METT) du FEM. | |  |  | | --- | --- | | **Complexe** | **Niveau de menaces** | | 1 (N-E) | 67 | | 2 (S-O) | 52 | | 3 (S-E) | 53 | | |  |  | | --- | --- | | **Complexe** | **Niveau de menaces\*** | | 1 (N-E) | 44 | | 2 (S-O) | 29 | | 3 (S-E) | 32 |   Voir l’annexe ProDoc pour des précisions sur les cibles par variable METT | Ateliers METT avec les gérants d’AP | Les AP sont exposées à des menaces non couvertes par le projet |
| 1. Notation d’efficacité de gestion d’AP cibles (y compris les améliorations au plan des infrastructures et de la mise en vigueur) mesurée au moyen de l’outil de suivi de l’efficacité de gestion du FEM (METT) | |  |  | | --- | --- | | **Complexe** | **Notation d’efficacité de gestion** | | 1 (N-E) | 10 | | 2 (S-O) | 5 | | 3 (S-E) | 5 | | |  |  | | --- | --- | | **Complexe** | **Notation d’efficacité de gestion\*** | | 1 (N-E) | 49 | | 2 (S-O) | 48 | | 3 (S-E) | 48 |   \*Voir l’annexe ProDoc pour des précisions sur les cibles par variable METT | Ateliers METT avec les gérants d’AP | Engagement insuffisant du gouvernement en termes de réglementation et d’engagement de ressources  Adoption insuffisante par les communautés locales |

**Annexe B : Liste des documents à examiner par l’évaluateur**

* Document de projet (PRODOC) et « GEF CEO Endorsement Request » ;
* Rapports des études thématiques réalisées dans le cadre du projet ;
* Rapports périodiques d’avancement du projet ;
* Rapports sur les bilans d’exécution physique et financière du projet ;
* Les comptes-rendus des principales réunions et ateliers (comité pilotage, ateliers de formation, etc…)
* Rapport d’audit ;
* Rapports annuels PIR du projet ;
* Les outils de suivi du domaine focal FEM ;
* Publications et articles de communication du projet ;
* Autres documents utiles pour mission.

**Annexe C : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation**

Le consultant en évaluation :

1. Doit présenter des informations complètes et équitables dans son évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;

2. Doit divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur les limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;

3. Doit protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations, accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée, respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Les évaluateurs découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Les évaluateurs doivent être attentifs aux croyances, aux et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Les évaluateurs sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

|  |
| --- |
| Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation3  Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations-Unies  Nom du consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Nom de l’organisation de consultation (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations-Unies et je m’engage à le respecter.  Signer à Port-au-Prince, le *date*  Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

1. Par ex. des barrières vivantes, des haies, des barrières rocheuses, des murs de pierre, des barrières sur des lignes de niveau en détritus, des merlons de terre ou des terrasses embryonnaires, des obstacles contre les ravins en clayonnages, des canaux sur les lignes de niveau. Dans la situation de départ, ces pratiques contrôlent l’érosion, mais ne contribuent pas à la résilience climatique, par exemple en conservant de l’humidité. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ces estimations reposent sur les pourcentages obtenus par l’enquête faite par Virginia Tech sur le plateau central d’Haïti. Elles seront validées au niveau local lors du lancement du projet. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le nombre total des ménages cibles donne la valeur de l’indicateur 1 du CCA TT (Outil de suivi de bilan commun de pays) (Nombre de personnes recevant une assistance directe visant à réduire leur vulnérabilité) [↑](#footnote-ref-3)
4. 18 000 ménages clients du projet USAID AVANSÉ, 262 500 ménages clients du projet Banque mondiale RESEPAG et 3 750 ménages clients du projet FIDA PPI2 (75 % du nombre estimé des ménages clients de chaque projet partenaire coïncidant avec la zone cible du projet) [↑](#footnote-ref-4)
5. 75 % des ménages clients du projet FIDA PPI3 dans la zone cible. [↑](#footnote-ref-5)
6. Sur la base de la perte globale de mangroves à Haïti entre 2000 et 2005 de 0,8 % (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1427e/a1427e07.pdf>), et la perte annuelle de coraux dans la Caraïbe, estimée globalement à 1,5 % (Hodgson et al., 2002). [↑](#footnote-ref-6)